



Demande de régularisation de paiement facture gaz/électricité

Par **figariz**, le **10/04/2020** à **16:16**

Bonjour,rrnrnJ'ai un contrat de fourniture de gaz+électricité auprès du fournisseur E...rrnrnJe paye habituellement mes factures, quelques jours avant la date limite, par l'envoi postal d'un TIP.rrnrnJ'ai reçu ma dernière facture vers le 15 mars et la date limite de paiement était fixée au 2 avril. J'ai signé et envoy,é par la poste, le TIP le 23 mars.rrnrnHabituellement, ma facture est toujours débitée 4 à 5 jours après l'envoi du TIP, mais le 2 avril (soit 9 jours après) la consultation de mon compte bancaire m'indiquait aucun débit.rrnrnJe ne sais pas si c'est un problème de lenteur du courrier ou les services de traitement des TIP qui tournent au ralenti mais je n'en suis nullement responsable.rrnrnOr le 6 avril, je reçois un sms très sec de E.... me demandant de régulariser rapidement l'impayé de la dernière facture sous peine de pénalités ! !rrnrnJe me suis connecté par internet à mon espace client et j'ai réglé en ligne par CB.rrnrnCependant, lorsque j'ai contacté l'espace client par téléphone, ils m'ont dit que la facture était bien notée comme réglée mais ils refusent de me renvoyer le TIP envoyé par voie postale (qui doit être en souffrance quelque part) et m'indiquent qu'ils l'encaisseront.rrnrnOnt-ils le droit d'encaisser deux fois le montant de ma facture ?rrnrnMerci.

Par **morobar**, le **12/04/2020** à **11:00**

Bonjour,rrnrnOuirrrnrnMais votre compte sera créateur et ce prestataire en tiendra compte lors de la prochaine facturation.rrnrnA ce moment un solde restant créateur pourrait déboucher sur l'établissement d'un chèque à votre endroit.rrnrnIl faut bien reconnaître que confier ses intérêts à la Poste dont presque tous les bureaux sont fermés c'est un peu imprudent.

Par **figariz**, le **12/04/2020** à **13:00**

bonjour
[quote]
Ont-ils le droit d'encaisser deux fois le montant de ma facture ?
[/
C'est cela que je n'arrive pas à comprendre
Ma facture ayant été réglée en ligne la semaine dernière, je ne leur dois plus rien.
S'ils reçoivent le TIP par voie postale la semaine prochaine ou plus tard, pourquoi ne me le retournent-ils pas sans l'encaisser ?

Par **morobar**, le **13/04/2020** à **09:02**

Parce qu'ils ne sont p s 3, p kins et 2 tondus au service client de ce fournisseur.
Les , citures ne sont pas valid es en flux tendu et le cr dit d'un compte se fait ap r s rapprochement bancaire et non sur la foi d'un bout de papier.
C'est la m me chose dans toutes les grandes entreprises et au fisc par exemple.
S'il s' coulait des semaines votre r flexion prendrait toute sa valeur.